TERRITOR DU HUANDA-URUNDI RESIDENCE DU HUANDA TERRITORE DE KIGALI



Kigali, le 24 septembre 1953

Nº 1992/A.I. 15

OBJET : Carte du Mérite Civique.

Monsieur MULINDA J.B.

à KIGALT.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que votre demande d'obtention de la Carte du Mérite Givique a été favorablement retenue par la Commission du Ruanda.

Je vous presente, à cette occasion, mes plus sincères félicitations.

Je vous signale, à toutes fins utiles, que cette décision peut être revue par la Commission du Ruanda-Urundi.

Vouillez agréer, Monsieur, l'expression de mes semements distingués.

L'Administrateur de Territoire, P.J.LANNOY,

TERRITOIRE DU MUANDA-URUY DI RESIDENSE DU MUANDA

Kigali, le 14 septembre 1953

Nº 4076/A.I.

OBJET : Carte du Mérite Civique.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à KIGALI.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en sa séance du 11-9-1953, la Commission du Ruanda, chargée de l'octroi de la Carte du Mérite Civique, a retenu favorablement les demandes de Messieurs:

Sentama Sylvère, Kitenge Nestor, Mulinda J.B. et Mutabaruka Deogratias, Sayinzoga Alexandre.

Par contre, considérant qu'il était prématuré de lui octroyer ce titre, elle a émis un avis défavorable pour la requête introduite par Monsieur Nagahigi Paul.

Veuillez prévenir les intéressés en attirant toutefois l'attention de Nagahigi Paul sur les dispositions de l'article 6 de l'Ord. Nº 21/258 du 19-7-1948 de Monsieur le Gouverneur Général (droit d'appel).

A toutes fins utiles, je vous rappelle que les décisions prises par la Commission précitée sont susceptibles d'être modifiées en appel par celle du Ruanda-Urundi à Usumbura.

Pour le Résident du Ruanda en route, Le Résident-Adjoint, sé/: A.PREUD'HOMME, TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE KIGALI

Kigali, le 24 août 1953

Nº 1742/A.I.15

OBJET : Demande Carte du Mérite Civique J.B. Mulinda.

Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en 2 exemplaires, la demande d'obtentien de la Carte du Mérite Civique introduite par Monsieur J.B. Mulinda, Gérant de la Ceopérative de Kigali.

Cette demande est transmise avec avis très favorable. Je considère que le demandeur est de ceux qui illustrent le misux le but august én a voulu atteindre en créant la Carte du Mérite Civique.

L'Administrateur de Territoire,

P. J. LANNOY.

Mensieur l'Administrateur,

Je me permets très respectueusement de vous demander de bien vouloir m'octreyer la earte du mérite civique, dent je crois avoir les conditions nécessaires.

J'ai fait 6 ans d'écele primaire et 5 ans complets d'écele secondaire.

Pour ce qui concerne ma conduite vis-à-vis de mes supérieurs, je déclare avoir denné et continuer à denner pleine satisfaction. J'ai passé 6 ans au service de la SEDEC, et trus mes patrons n'ent jamais eu à se plaindre de meil. Au commencement de la coepérative indigène de Kigali, j'ai dû quitter la SEDEC sur ma demande, car la coopérative avait besein d'un homme suffissamment expérimenté dans le commerce et en même temps initié à la comptabilité. J'y suis depuis une année et demie comme gérant, et je continue à denner pleine satisfaction.

Quant à mes rapports avec mes égaux et mes inférieurs, je certifie que je me suis tenjeurs donné le devoir de ne jamais être emuse d'enmuis en de scandale, mais plutêt d'être exemplaire et édifiant en tentes choses et en tentes circonstances.

J'ese espérer que ma requête sera prise en considératien et en vous remerciant vivement d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments très respectueux.

MURINDA, Jean Baptiste



CARTE DU MERITE CIVIQUE

FORMULE DE DEMANDE

(à fournir en deux exemplaires)

Non.Mirinda ...

Prénom: .Jean . Baptiste

Sirnom

Lieu de naissance : Autonge

Date de naissance : I5.3.1926

Pays d'origine : Ruanda (Province Buliza)

Nom du Père : Moseph Ngirumpatse

Nom de la mère : Suzanne Nyinawababi

Nom et prénom de la femme : Rosette Nyirangwaragwera

Date du mariage 10.2.1948

Nature du mariage : Givil - religieux - contumier (biffer les termes imitiles) document prouvant l'existence de ce mariagez. ci-joint. certificat.....

Enfants

Théogène Rwiririza né(z) le. 12.12. 1948

Théophile Tesire né(e) le. 10.4. 1950

Théonile Kayitesi né(e) le. 22.1. 1953

Etudes réalisées, six ans d'école primaire à la mission de Kigali et

cinq ans d'école secondaire au Pektit Séminaire Kabgayi

Etablissements dans lesquels les études ent été effectuées: ... Mission catholique de Kigali et Petit Séminaire de Kabgayi

Certificate ou diplômes produits

JUSTIFICATION

a) d'une bonne conduite par certificat ci-joint délivré par l'Administrateur de Territoire de......

b) d'habitudes prouvant un désir sincère d'atteindre à un degré plus avancé en civilisation: I°) Abennement à des revues.

2°) Fréquentation aux cercles des évolués. 3°) Etudes de Comptabilité et d'Anglais. 4°) Perfectionnement de la langue française

par des lectures.

5°) Maintien et développement des connaissances générales par lecture des livres instructifs.

6°) Contact journalier avec le monde civilisé par l'écoute de la Radio.

Kigali, le 12.8.1953

Jean Baptiste Murin

b) partie à remplir par l'Administrateur de Territoire

(biffer à l'encre les mentions imitiles)

- Io/ le requérant n'est pas (est) polygone
- 2º/le regiérant n'est pas, est l'objet d'mine mesure de

relégation ou d'internement. Il bénéficie depuis 5 ans au moins de la levée de ses mesures.

- 3°/ Il n°a pas(il a) enégum depuis 5 ans condamnation, emprisonnement, à une cu plusieurs peines de servitude pénale principale atteignant 6 mois cu plus(joindre éventuellement nomenclature des jugements avec le dispositif)
- 4°/ Il n'a pas(il a) encouru depuis 5 ans, condamnation, emprisonnement, à une ou plusieurs peines de servitude pénale principale atteignant 7 jours ou plus en application des dispositions suivantes du code pénal Livre II (émamérer éventuellement les dispositions comprises dans celles reprises à l'article 3 de l'ordonnance 21/258 du 12 juillet 1948) et joindre la nomenclature des jugements avec le dispositif.

5°/ Si le candidat est âgé de I6 ans et de meins de 2I ans. Indiquer si a) le chef de famille exerçant sur le candidat les droits de la puissance paternelle est(n'est pas) détenteur de la carte du més rite civique.

- b)le candidat suit(ne suit pas) a suivi(n'a pas suivi) un cycle d'études lui garantissant la formation intellectuelle requise su 5° de l'article 3 de l'erdonnance du 12 juillet 1948.
- c)le candidat produit (ne produit pas) un certificat de benne conduite délivré par le directeur de l'école.
- 6º/ Le candidat sait(ne sait pas) lire, écrire, calculer dans une des deux langues nationales, dans la langue indigène locale.
- 70/ Toutes les déclarations effectuées par le candidat ont été reconsue exactes (ou biens les déclarations suivantes du candidat ont été-

AVIS ET CONSIDERATIONS DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE

J-13 Mulinda eserce à la balisfaction de tous le
difficiles et ditiale fuelins de Jérant de
la Continative de Ribli. Par la rese, de la
de la bré qu'el mêm, par de conser ence profession
tille de l'engle de havail et de
nounitale pe el denne anchor de lui, f
conte dire fou Mulis da Jone un role
miliant dan l'évolution de la com-
meluauli' m'de pur' de chi'gali. A Reigali., 10 2. 1.8/ 1953
L'Administrateur de Territoire
Nom2 Annoy
Signature
Thamos
Vu par la Commission du Ruanda de l'Urundi en séance
Votes favorables
Votes défavorables
Abstention: Les membres suivants s'abstienment pour le motif ci-aprè
and a substitution of the motif ci-aprè
A
Le Rapporteur désigné par la Commission-(nom)
Signature

0.R.

REVIDENCE DU RUANDA - URUNDI
REVIDENCE DU RUANDA

Nº 3613/Sec .-

Kigali, le I7 août 1953 .-

Carte de mérite civique Dossier Mulinda Jean.

> Monsieur l'Administrateur de Territoire à KIBELI.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur Jean Mulinda, Gérant de la Coopérative indigène de Kigali m'a fait savoir qu'il a sollicité la carte du mérite civique et m'a demandé d'appuyer sa demande. C'est une tâche particulièrement facile que de recommander cet élément de grande valeur: honnête, très intelligent, travailleur, sobre, et véritablement évolué.

Avant d'entrer un service de la Coopérative, Monsieur Mulinda a travaillé à la Comptabilité de la Sedec à Kigali; le gérant de l'époque, Monsieur Dufaux m'avait fourni les certificats les plus élogieux et m'a assuré qu'il mous cédait l'élément le plus intéressant au Service de la Sedec à Kigali. Depuis deux ans environ, Monsieur Mulinda gère la Coopérative de Kigali à l'entière satisfaction de tout le monde, aussi bien des fonctionnaires blancs qui le contrôlent que des membres indigènes de cet organisme.

Monsieur l'Inspecteur des Comptabilités des coopératives vient de procéder à une vérification très détaillée des écritures de l'intéressé et n'a eu que des élognes à lui adresser. Il tient lui-même la comptabilité de la Coopérative, laquelle est une comptabilité commerciale déjà relativement complexe. Il lit et s'instruit. Quant à moi, je n'ai qu'à me louer de ses services et de l'aide qu'il me donne et je le recommande très chaleureusement.-

L'Administrateur de Territoire, J. PETRE, J.-

Chargé de l'Organisation des Coopératives du Ruanda.-

- Eller

dunand

Nº 1993/A.I. 15

OBJET : Carte du Mérite Civique. Jer.

Monsieur MUT ABARUKA Deogratias

à RULINDO.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que votre demande d'obtention de la Carte du Mérite Civique a été favorablement retenue par la Commission du Ruanda.

Je vous présente, à cette occasion, mes plus sincères félicitations.

Je vous signale, à toutes fins utiles, que cette décision paut être revue par la Commission du Ruanda-Urundi.

Vauillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Administrateur de Territoire, P.J.LANNOY,

- A



TERRITOIRE DU RUANDA-URUM DI RESID**ENSE** DU RUANDA

Kigali, le 14 septembre 1953

NP 4076/A.I.

OBJET : Carte du Mérite Civique.

Monsieur l'Administrateur de Territoire à KIGALI.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en sa séance du 11-9-1953, la Commission du Ruanda, chargée de l'octroi de la Carte du Mérite Civique, a retenu favorablement les demandes de Messieurs:

Sentama Sylvère, Kitenge Nestor, Mulinda J.B. et Mutabaruka Deogratias, Sayinzoga Alexandre.

Par contre, considérant qu'il était prématuré de lui octroyer ce titre, elle a émis un avis défavorable pour la requête introduire par Monsieur Nagahigi Paul.

Veuillez prévenir les intéresses en attirant toutefois l'attention de Nagahigi Paul sur les dispositions de l'article 6 de l'Ord. Nº 21/258 du 19-7-1948 de Monsieur le Gouverneur Général (droit d'appel).

A toutes fins utiles, je vous rappelle que les décisions prises par la Commission précitée sont susceptibles d'être modifiées en appel par celle du Ruanda-Urundi à Usumbura.

> Pour le Résident du Ruanda en route, Le Résident-Adjoint, sé/: A.PRNUD'HOMME.

TERRITOIRE DU HUANDA-URUNDI RESIDENCE DU HUANDA TERRITOIRE DE KIGALI

Kigali, le IO sept embre 1953

Nº 1888/A.I. I5

OBJET : Demande Carte du Mérite Civique Mutabaruka Deogratias.

. Monsieur le Résident du Ruanda

à KIGALI.

1.

M

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, une demande d'obtention de la Carte du Mérite Civique.

Celle-ci est présentée par Monsieur Mutabaruka Deogratias, commerçant indépendant à Rulinde.

J'émets un avis favorable à la prise en considération de cette demande.

Le requérant est actuellement le seul commerçant autochtone indépendant du Territoire possédant un certain standing social, un sens réel des affaires et des engagements qu'elles comportent.

> Pour l'Administrateur de Territoire, en route, L'Administrateur Territorial Assistant, L.R. REGNIER,

> > X.

2727 /-

goy 20/10/12 20/10/12

Han

FORMULE DE DEMANDE.

(à fournir en deux exemplaires)

<u> </u>	
· a	partie à remplir par le candidat. (biffer à l'encre les mentions inutiles)
	Nom Autabaneka Alografian
	Prénom - 1
	Surnom :
	Lieu de naissance :
	Date de naissance :
	Pays d'origine -: . R. R. g. a Top. 100
	Nom du père
	Nom de la mère - :
	Nom et prénom de la femmeh. M. Lengwa. Lenadette
	Date du mariage : 30 / 1 welt 1942. Pris La most de ma france
	Nature du mariage : Civil - Religieux - Coutumier (biffer les termes inutilés)
	Document prouvant l'existence de ce mariage. Municipale.
	ENFANTS:
	Etudes réalisées: Scale paraire.

	Etablissements dans lesquels les études ont été effectuées :
	de Kigali
	•••••••••••••••••••••••
	Certificats ou Diplômes produits:
	•••••••••••••••••••••••••
	Si le candidat n'est pas lettré, production :
	a) de certificat de qualification professionnelle délivré par le Jury de
	En date du
	b) du Certificat de Maîtrise professionnelle délivré par
	100000000000000000000000000000000000000

partie à remplir par l'Administrateur de Territoire. (biffer à l'encre les means
tions inutiles)
l°/le requérant n'est pas (est) polygame.
2°/le requérant n'est pas
est / l'objet d'une mesure de
· tut)
rélegation ou d'internement. Il bénéficie, depuis 5 ans au moins de la levée de
ces mesures.
3°/ Il n'a pas (il a) encoura depuis 5 ans condamnation, omprisonnement, à une
ou plusieurs peines des servitudes pénale principale atteignant 6 mais ou
plus (joindre éventuellement nomenclature des jugements avec le dispositif.
4°/il n'a pas (il a) encouru, depuis 5 ans, condamnation, emprisonnement, à
une ou plusieurs peines de servitude pénale principale atteignant 7 jours
ou plus de application, des dispositions suivantes du code pénal Li-
vre II (énumérer éventuellement les dispositions comprises dans celles re-
prises à l'article 3 de l'ordonnance 21/258 du 12 juillet 1948.) et join-
dre la nomenclature des jugements avec le dispotition

*** ***********************************
**** **********************************

5°/ Si le candidat est agé de 16 ans et de moins de 21 ans. Indiquer si :
a) le chef de famille exerçant sur le candidat les droits de la puissance
paternelle est (n'est pas) détenteur de la carte du mérite civique.
b) le candidat suit (ne suit pas), a suivi (n'a pas suivi) un cycle d'
études lui garantissant la formation intellectuelle requise au 5° de l'ar-
ticle 3 de l'ordonnance du 12 juillet 1948.
e) le candidat produit (ne produit pas) un certificat de bonne conduite de
livré par le directeur de l'école.
6°/ Le candidat sait (ne sait pas) lire, écrire, calculer dans une des deux
langues nationales, dans la langue indigène locale.
7°/ Toutes kes déclarations effectuées par candidat ont été reconnues exactes.
(ou bien : les déclarations suivantes du candidat ent été reconnues ine-
xactes:

AVIS ET CONSIDERATIONS DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
indutant justall a Fulinde . It fact of
rather same en un fich en en un sommer son
Australian in Sain Stown ing Social et exent
Mississer de la monte de leur de de l'Année de la leur de l'année de l'année de leur de l'année de
1 de
L'Administrateur de Territoire - (nom) 4
Vu par la Commission du Ruanda-Urundi en séance du
Votes favorables
Votes défavorables
motif ci-après : .

A
(signature).

ENQUETE SOCIALE.

Annexe à la demande d'octroi de la Carte du Mérite Civique introduite par Mutabaruka Deogratias.

J'ai visité la propriété résidentielle du requérant le 18.8.1953.

Celle-ci est sise à Tabirago, près Aulindo,-Il s'agit d'une maison en matériaux durables, construites en 1950, aux frais de l'intéressé et sous sa direction. Elle comporte un living, une salle à manger, une grande chambre, une chambre pour enfants, un magasin.

De l'ensemble de la parcelle garnies de fleurs, du bâtiment lui-même et de son aménagement intérieur émane une impression générale de propreté et de soins. Les fenêtres sont nettes et garnies de tentures propres. Les parques, mars et plafends sont impeccables.

Fait particulièrement rare chez les banyarwanda dits "évolués", les fenêtres sent largement ouvertes laissant pénétrer à flots l'eir et la lumière. Le mobilier est simple mais décent.

La femme et les enfants de Mutabaruka sont propres et biens habillés.

Mutabaruka a sculement fait ses études primaires à la Mission de Kigali. Il parle, lit et écrit le français. Depuis 1952, il possède un pick-up Studebaker complétement payé.

L'intéressé mène une vie très digne, fait ce qu'il peut pour s'instruire. Il pessède quelques livres personnels dont : "La Belgique en guerre" par BELINA (écrit pour indigènes) et quelques livres techniques sur la comptabilité et la correspondance.

Il est abonné aux revues suivantes :

"La voix du Congolais"

"Croix du Congo"

er . Ami

"Les Grands Lacs"

Mutabaruka possède un magasin en matériaux durables au Centre de Mégoce de Rulindo. Sans être prospère, cet établissement assure la subsistance de l'intéressé et de sa famille. Dans l'ensemble il faut considérer que Mutabaruka Deogratias mérite l'attribution de la Carte du Mérite Civique. Il s'agit d'un commerçant autochtone indépendant qui mène ses affaires avec bon sens et prudence et se caractérise par une tenue très digne.

Références : son ancien employeur Monsieur Pirette.

Rulindo, le 18/8/1953. L'Administrateur Herritorial Assistant, L.R. REGNIER.

1. ox ---

SENT AMA Sylvère né à Nyarunyinya

Territeire de Kisenyi Prevince Kingege District Ruanda

né en 1919

fils de Munana Pascal et de Nyirabangoge Pascasie

Résidant à Rulinde, Territoire de Kigali

Profession: Assistant médical - Employeur: Gouvernement Situation familiale : femme Abandibakebga Thérèse née en 1925

Enfants: - Murekerisoni Emiliana née le 14/10/1943

- Kayiranga Jean-Berchmans né le 5/I0/I945 - Kayitesi Marie-Immaculata née le 9/2/I947 - Mtarindwa Leuis de Genzague né le 8/9/I948 - Uwa-Maria Marguerite-Marie née le 31/7/I950

- Murenzi Jean Besco né le 12/6/1952

- Umut ababara Béatrice née le 3/7/1953.

MULINDA Jean Baptiste

né à Autenge

Prevince Buliza

Territoire Kigali District Ruanda

né 15/3/1926

fils de Ngirumpatse Jeseph et de Nyinawababi Suzanne résidant à Kigali, Territoire de Kigali Profession: Gérant de la Coepérative Indigène de Kigali

Situation familiale: fomme Nyirangweragwera Rosette née le 5/11/1930 Enfants: - Théogène Rwiririza né le 12/12/1948

- Théophile Tesire

néele 10/ 4/1950 néele 22/1/1953 - Théonile Kayitesi

L'Administrateur de Territoire,

P. J. LANNOY.



CEJLT:

Car te du l'Orite Civique

Honsieur l'Administrateur Chef de Territoire Mirali

Monsieur l'Administrateur.

J'ai l'honneur de vous donner les rensul me-ments de langue par votre lettre nº 2310/A.I.15 du 15 novembre 1955.

Non et prénou : Jean Baptiste Mulinda : Ritor o

né à (colline) Territoire Province

: Mimali : Buliza

District

: Ruanda

le..... 15.3.1023

fils de et de

: Jeseph Trimmatse : Sizamo jajanostabi

misidont à Torritoire le

: Limali

Profession

: Di ali : Corant de la Coopérative Indiane de Rivali

Situation familiale: Non et princim de l'épouse: Rosette Dyirangweragwere mie le 5.11.1930

: The or ne Twiririza nó le 12.13.1940 : Théophile Tesire née le 10.4.1950 : Théonile Mayitesi née le 22.1.1953

née le 33.1.1953

Veuillez agréer, Honsieur l'Administrateur, l'expression de la parfaite considération.

111.ITDA. Ter In tiste

muir de

Monsiere d'Administrateur,

Juite à notre lettre du 13 novembre 1953. j'ui i ronneur de mons fournir les renseignements l'emperales et mons présente mes neceses lone retard mis in répositione. Leci est du aun Photos iqui n'ort pers réusse hlus de deux fois.

Mi ia Colline: : Lyanunginga

serritaire : Lisenyi

province : Kingogo

District : Kvareda

il-- 1919 (miron)

L'esistant la Rulindo Berritoire! Kigali

L'esistant Medical Pemployeur: gouverne

Situation formi è e: nous de l'épocese: A milien poigne bhérèse nèceu 1925 Lauts: 1 referiss : muitance née le 14-10-1943 E. Keryinon Ger Jan. Berchman né le 5-10-1945 - hayitese lo vie-humaculatanie le 9- 2.1947 4. N'Estimble : mis de sojoque vi le 8-9-1948 L'Ille 11- Mondie de greenite Marienie le 31-7-1950 6. Moureunite n-Boseo né le 12-6-1952 7. Viruttable vara Béatrice ne le 3-7-1953 L'aprèssion de mon plus profond respect. I Assistant Midical Tylvire Sentanne Huleen

Monieur l'Administrateur

Suite à votre littre n° 23 90/A1. 15 du 13 comment j'ai l'hommeur de vous faire parvonir la photo et les renseignement demandes:

Mutabaruta Geografia me a Musanzi, terestorie

Byumba, province Rukija ev 1915; fils de Karyamina stale

Bayundo fe nende a Rugamda, territoria Kipali:

Ma profession- commerciat a mon omp's personale

Ma forme Kantengra Bernadette mee in 1924

Mes enfants: Minternale J.M. Vianney me le #/11/36

M. Mingige Agrin " 618143

Murorinkiere Marie Core " 30/5/4.

Mynamalatobe Cecile " 24/9/48

Makamahunde Theore " 26/5/5/1

l'amnance se mon proce regret

lit

Mul barupa

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE KIGALI SERVICE VETERINAIRE.

OBJET/

Reponse Nº 2390/A.I.15 Carte du Mérite Civique. A Monsieur l'Administrateur Territorial Chef de Territoire

> Kigali AND THE PART OF TH

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Faisant suite a votre lettre nº 2390/A.I.I5 du 13 courant,]'al l'honneur de vous faire parvenir les renseignements demandés.

Moi, SAYIN TOGA ALEXANDRE, je suis né en 1921 à la colline Bugoba (Taba) Territoire de Nyan 2a (Ruanda) Province Rukoma District du Ruanda.

Mon pere s'appelle Kadasakwa, ma mère Karubenga. Ceux-cı residant ma colline d'origine jusqu'a leur mort.

ma residence actuelle est Gahengeri Territoire de

Kisali.

Je suis Assistant veterinaire et employe du Gouvernement du Ruanda-Urundi depuis 1944.

Ma femme Ancille Munutuka i est nee en 1929. Je suis père de cinq enfants légitimes dont les noms et dates de naissance se repartient comme suit:

- 1) Therese Uwa-Maria nee le 6/8/1945 (en vie) 2) Felixis Rutempesa ne
- le 6/8/1947 (en vie) 3) Felicite Nyiratunga nee
- 3) Felicite Nyiratunga nee le 17/6/1949 (en vie) 4) Emmanuel Rutabana ne le 23/12/1950 (en vie)
- 5) Veridiana Lukarutavana nee 1e 8/7/1952 (en vie)

Je vous envoie egalement ma photo(en format passeport). Veullie? agreer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de mon tres profond respect.

L'Assistant veterinaire

SAYIN ZOGA, A.



Kitenge-westor-Bertrand. Chauffeur-Mécanicien

C/O Somuki-Rutongo.

Monsieur l'Administrateur Territorial de et à Kigali.

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre lettre n°2390/A.I.I5. Concernant la Carte du merite civique, J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements demandés:

Nom et prénoms: Kitenge-Nestor-Bertrand.

Né (colline)à : Mulowe Ngoy.

Territoire : Kongolo.

Province District

:Elisabethville. :Albertville.

Né

:Le 20 Janvier 1905.

Fils de

:makengo-Raphaël et de

: Mtu -Sophia.

Résidant à Rutongo (Territoire de Kigali.)

Profession : Chauffeur-Mécanicien: Employeur: Somuki.

Situation familiale: Femme: Kankindi (catéchumène) née en 1928. : Kitenge-Michel-Dieudonné, né le I5 Juillet I951.

Ci-joint deux photos.

Veuillez agréer Monsieur l'Administrateur Territorial, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments très respectueux.

> Votre tout dévoué: Kitenge-Nestor

TERRITOIRE DU HUANDA-JRUNDI RESIDENCE DU HUANDA TERRITOIRE DE KIGALI

2390/A.I.15

OBJET : Carte du Mérite Civique. A Monsieur SAYINZAGA Alexandre à GAHENGERI
- SENIAMA Cylvère à RULINDO
- KITENGE Nestor à RUTONDO
- MULINDA Jean B. à KIGALI
- MUTABARUKA Deogratias à RULINDO.

Monsieur,

Dès réception de la présente, vous êtes prié de me fournir

les renseignements suivants :

Nem et prénoms

né à (colline)

Territoire

Province

District

10

fils de

e de

résident à

Territoire :

Profession:

Employmer :

Situation familiale: (noms et dates de maissance de l'épouse et enfants)

Je désire en outre recevoir une phote (format passeport).

Agréer, Monsieur, mes civilités.

L'Administrateur de Territoire, P.J.LANNOY, TEADERE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 5 novembre 1953 .-

Nº4884/A.I.-

OBJET:

Carte du Mérite Civique. -

Monsieur l'Administrateur de Territoire à KIGALI

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Afin de pouvoir établir les cartes du mérite civique pour les candidats dont la demande a été agréée, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me fournir les renseignements suivants pour Messieurs SAYINZOGA Alexandre, SENTAMA Sylvère, KITENGE Nestor, MULINDA J.B. et MUTABARUKA Déogratias. - né à (colline)

Territoire District Province

le
fils de et de état civil résidant à

Territoire:

Profession: Employeur.

Situation familiale : (noms et dates de naissance de l'épouse et enfants)

Je désire en outre recevoir une photo (format passeport) de chaque bénéficiaire.

Pour le Résident du Ruanda en route, Le Résident-Adjoint, A. PREUD'HOMME,

81 A1-11 12 | x1 | 53

Kigali, le 24 septembre 1953

Nº 1995/A.I. 15

OBJET : Carte du Mérite Civique. Monsieur NAGAHIGI Paul à KIGALI.

m

Monsieur

Je vous faits savoir, par la présente, que la Commission du Ruanda d'octroi de la Carte du Mérite Civique a émis un avis défavorable à votre requête.

Je vous signale qu'il existe des possibilités d'appel, au cas où vous jugeriez utile d'y recourir.

Agréez mes civilités.

L'Administrateur de Territoire, P.J.LANNOY,



TERRITOIRE DU HUANDA-URUF DE RESID**ENSE DU HUANDA**

Kigali, le 14 septembre 1953

NP 4076/ A.I.

OBJAT : Carte du Mérite Civique.

Monsieur l'Administrateur de Territoire à KIGALI.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en sa séance du 11-9-1953, la Commission du Ruanda, chargée de l'octroi de la Carte du Mérite Civique, a reteru favorablement les demandes de Messieurs: Sentama Sylvère, Kitenge Nestor, Mulinda J.B. et Mutabaruka Deogratias, Sayinzoga Alexandre.

Par contre, considérant qu'il était prématuré de lui octroyer ce titre, elle a émis un avis défavorable pour la requête introduite par Monsieur Nagahigi Paul.

Veuillez prévenir les intéresses en attirant toutefois l'attention de Nagahigi Paul sur les dispositions de l'article 6 de l'Ord. Nº 21/258 du 19-7-1948 de Nonsieur le Gouverneur Général (droit d'appel).

A toutes fins utiles, je vous rappelle que les décisions prises par la Commission précitée sont susceptibles d'être modifiées en appel par celle du Russia-Urandi à Usumbura.

> Pour le Résident du Branda en route, Le Résident-Adjoint, sé/: A.PREUD'HOMME,

ITOIRE DU RUANDA-URUNDI SIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE KIGALI

Kigali, le 7 septembre 1953

Nº 1872/ A.I.15

OBJET : Demande Carte du Mérite Civique.

Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, une demande d'octroi de la Carte du Mérite Civique, introduite par Nagahigi Paul.

L'Administrateur de Territoire,

P.J.LANNOY,



CARTI DU MBRISS OIVIQUE.

CRAULE DE DE MD.

(A fournir on dour exemplaires)

71)	partie à remulir par le candidat (biffor à l'encre les mentions
	inutiles)
	Nom: .N.A.G.A.H.I.G.I.
	Prinom: .Paul, .Chrysanthe
	Surmon: Weart
	Dieu de naissance : . Murambi, . Chefferie . Buganza - Sud, Territoire . Kibungu
	Date de maiosa de : .1914
	Rays d'origine : Ruanda
	Tom de la mira : .Kangeyo
	Nom et prénom de la forme: Daphrose Nyiramatama
	Nature du maringe : Civil - religiour - contumier (hiffer les termes inutiles)
	document prouvant l'aristerce de ca montage:
	Enfants:
	Pie Felts Makere né (a) la
	Marie Seraphine Mukasiteya na (e) le 28. Février 1950
	Caritas Kayitasirwa ná (e) le13. Octobre 1959.
	······································
	•••••••••••••••••••••• mó (a) la ••••••••••••••••••••••••••••••••••
	Etuans réalisées : 4. ans. d'études. normales
	செவுகையும் எத்திக்கு செறுக்க குடுந்தி சிறிந்திக்கில் 1 1 1 1 மக்குக்கும் நடிக்கு நடித்தில் நடித்தில் நடித்தில் நடிக்குக்கும் நடித்திக்கு செறுக்க குடுந்தி சிறிந்திக்கில் 1 1 1 1 மக்குக்கும் நடித்தில் நடித்தில் நடித்தில் நட
	Etablissaments dans lasquels les átudes ant été offectuées:
	Postulat des Frères Josephites
1	Jerticiants on diplace produits : . Instituteur
4	i le candidat n'est pas lettré, production:
7	de certificat de mulification professionnolle déligée par le
	Jury da
	on doto du
7	
r	o) du certificat de -ditrise professionnelle déligré par
(a) d'une attratation de 25 aprées de bons et le sur services
	délivrée par
Ö	I) Déclipation que la candidat a exampé pendant au moins 20 ans
	des fonctions de notable à la sutisfaction de l'autorité, déli-
	vr e or l'Administrateur de Corritaire de :

A	du mérite civique)
	certificat de Caracité professionnelle ou de formation familiale et ménagère complète délivré por la irectrice du Fover Social de
	(N.P pour les li tera a) à d) di-d saus un seul de ces docu- ments suffit. Il test pes obligatoire de les produire tous les trois; si on n'en ressède gu'un e'est suffisant).
J	USTIFICA OTOF:
a) d'une bonne conduite our cortificat ci-joint d'Aivré par l'Admi- nistrateur de Terri pire de
ħ) d'habitudes prouvant un désir sincire d'attaindre è un degré plus avancé en civilisation :
•	- Lecture aux heures perdues - apprendre à mon enfant le plus agé, à lire, à calculer et à écrire - quelques mots français, l' y habituer à bien prononcer et enfin en former de courtes phrases à sa portée.
	- Pas d'ivresse ni à la maison, ni ailleurs : aux cabarets par exemple
	car il n'entre pas dans mes intentions de fréquenter les lieux ayant trait à une maise conduite.

A. Kigali... 1e .3. Septembre, 1953. ..

(signature)

eté reconnues inexactes):	
-moser selections of setucity mesons on the fet and an interest of the selection of the condition of the con	·04
des deux langues estionales, dans le langue indigène locale.	
In candidat soit (ne sait pas) live, écrire, calculer dans une	. 9
copinite délivré mar le directeur de l'école.	
1948.	
Telliut, SI ub sommundro'i ob č cist+ra'i sa od us esimpor	
alfautoeflatmi moitement of thesaitments in as but belows	
nu (ivius son s'n) iviur o (see +ims on) +tre tations of (d	
Oupivic ofition up often	
La puissance paterpalle est (nicet nes détenteur de la	
a) in other as familie exercant our leantstant les troits de	
: is tonb	
-ibal .ans IS ab anion of to and of of age too testions of is	05
••••••••••••••••••••••	
••••••••••••••••••	

. Attracesta former range and seberatelon mon si	
ordaniot to (842) tollint 21 us 825/15 equannobro 1 ob & elo	
Live! I é sesigner selles sus sesignes sanitisons à sel frem	
eitions and remarka lend of the solution of a contraction	
oasib zeb goitusifaar oe oufa no sawoj 7 taragietta elaaisaiva	
elsaèq ebutivyes ob a enfec syncitud no envi tuerennos	
-in a ma (in a) encouru, depuis 5 ans, condamnation, empri-	· †
olature des jurements avec le dispositie)	
-nomon themellentheve embhiot) suld no stor & thengiets also	
tonira elenèa ebutivare neb ecaica erusieula co eme é , tremen	
nosingno, noitemmehnon ans Catuach uncour (ali) sec s'n li \	, 2
· Same de ces mesures.	
eniom us are d sinces, elektroned II .tnemermetri's no neitsaèle	i.
ep emsea oun, p tetale, l	
o/ le requêrant n'est nas (5
of le requerent n'e t was (est) polyrame	
(solitumi amoitmom and erone's re-eid)	
outotivas! ob ametrateinimba. I rea vilgmen å eitare	(4

Hand downi) les avis euris for le Chéf des est du dunandeur et le fait que, l'en que l'en fait lui l'en que l'en fait l'en fait l'en fait l'en fait l'en forteur d'orloque la contra la l'en fait l'en fait l'en forteur d'orloque la contra d'orloque

Vu par la Commission du Auanda do l' rundi en	séance	
∂u 15		
Votas favorablas		
Votes défavorables		
Absention: Los membres quivants s'abstiennent	pour le	mo+if
ci-arrès:		

La Rampor aur désigné par la Commission-(nom).....
(Sjan hura)

THE DU RUANDA-URUNDI.

REST DEN CE DU RUANDA.

OBJET:

Carte du Mérite Civique NAGAHIGI Paul.- Kigali, le 7 septembre 1953. -

Confidentiel.

Nº3997/A.I.

Monsieur l'Administrateur de Territoire à Kigali.-

Lonsieur l'Administrateur de Territoire,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous communiquer quelques renseignements relatifs à Nagahigi Paul. Je ne connais l'intéres-sé que depuis que j'exercice les fonctions de Secrétaire de la Résidence, soit depuis janvier 1953.

Nagahigi Paul est commis-adjoint de première classe et est entré au service du Couvernement le 1-4-1947.

Du point de vue professionnel, Nagahigi est un élément moyen. Il accomplit son travail très sérieusement et avec application mais devrait encore se perfectionner dans la connaissance de la langue française et s'exercer à dactylographier plus rapidement. Nagahigi devrait d'autre part montrer un peu plus d'enthousiasme pour son travail et ne pas considérer comme une corvée les quelques rares heures de travail supplémentaire qu'il doit prester.

L'intéressé a également un caractère renfermé et prend ombrage des remarques qui lui sont faites. Ses relations avec ses collègues ne sembleat pas bonnes.

Des remontrances sévères ont dû être adressées à Nagahigi en novembre 1952 pour impolitesse et manque de franchise envers mon prédéces-seur, Lonsieur Baud our.

Ignorant quelle est la vie privée de Nagahigi, il m'est impossible de fournir le moindre renseignement à ce su jet. -

Le Secrétaire de la Résidence, Ch.LEES,

e torn

1

TERRITOIR RU ANDA-URU NDI Kigali, le 24 septembre 1953 RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE KIG LI Ja. Dinaud Nº 1990/ A.I. 15 OBJET :

Carte du Mérite Civique.

Monsieur SENT AMA Sylvère.

à RULI MDO.

Monsieur.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que votre demande d' obtention de la Carte du Mérite Civique a été favorablement retenue par la Commission du Ruanda.

Je vous présente, à cette occasion, mes plus sincères félicit ations.

Je vous signale, à toutes fins utiles, que cette décision peut être revue par la Commission du Ruanda-Urundi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués .-

> L'Administrateur de Territoire, P. J. LANNOY.

RESIDENCE DU RUANDA.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

No

Rappeler dans la réponse la date et le numéro. In het antwoord vermelden nummer en dagtekening.

Réponse au no
Antwoord op het nr
du 19.....

van

..... ANNEXE Bijlage

OBJET : Voorwerp

Carte du Mérite Civique .-

KIGALI

, le 14 septembre 1953.-

Nº4076/A.I.

Monsieur l'Administrateur de Territoire à Kigali.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Minutée par : Geminuteerd door :

Copiée par : . . Afgeschreven door :

Collationnée par : Gecollationneerd door :

Recuè le : Ontvangen de : J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en sa séance du 11-9-1953, la Commission du Ruanda, chargée de l'octroi de la Carte du Mérite Civique, a retenu favorablement les demandes de Messieurs: Sentama Sylvère, Kitenge Nestor, Mulinda J.B. et Mutabaruka Deogratias, Sayinzoga Alexandre.

Par contre, considérant qu'il était prématuré de leur octroyer ce titre, elle a émis un avis défavorable pour les requêtes introduites par Monsieur Nagahigi Paul.

Veuillez prévenir les intéresses en attirant toutefois l'attention de Nagahigi Paul sur les dispositions de l'article 6 de l'ord. Nº21/258 du 19-7-1948 de Momsieur le Gouverneur Général (droit d'appel).

A toutes fins utiles, je vous rappelle que les décisions prises par la Commission précitée sont susceptibles d'être modifiées en appel par celle du Ruanda-Urundi à Usumbura.

Pour le Résident du Ruanda en route, Le Résident-Adjoint, A. PREUD'HOMME,

a da

Nas 123/2/13

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE KIGALI

Kigali, le 7 septembre 1953

Nº 1871/ A.I. 15

OBJET : Demande Carte du Mérite Civique.

Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, une demande d'octroi de la Carte du Mérite Civique, introduite par Sentama Sylver.

L'Administrateur de Territoire, P.J.LANNDY,



30	- 1 -
•	CARES DU MARIES CIVIQUE.
×1/	A COLUMN THE DAY OND .
\ K\2	(fournir on dear are malaires)
V a) partie à remolir par le candidat.(biffer à l'encre les mentions
\	inutiles) /
1	Tom: Sentama.
	rénom: Sylvère
	Lien de natissance: Sparen jin ya (Cheffeis Kingogo)
	Date de raissance: Offromina livement. 1919
	Pays d'origine : Rusula (Berritaire Heseny:)
	Tom du père : Sumana
	Mom et prénon de la forme Abandilahobea. Ilies.
	Data du miniage : 13 novembre 1946.
	Wature du maringe : (vil - religiour - continue (biffer los
	remmes instilles)
	document prouvant l'interior de so rivina. a été envere
	PREDICT S
	Noure berieven. Daniliana no el - 10 1.4 1.0 - 19.4.3
	Hayirouga Jeon Benshing to 10 . 5- 10- 19 4.5.
	Staringhoa Louis de leta 8-9-19.48
	Guarnaisa Mariquerife. Manie (4) 19 31.7 19.50.
	Btydes réalisées: Recole primaire : 6 aus
	Section spécialisée: 6 aux
	Etablissements dans lesquels les études ont été effectuées:
	. Essemple scolaire d'Astrida
	Sometiment on dialors a producto : d'Assistant médical
	Si le canditat n'est ma lottré, production: a) de certificat de cauli instion application délivré par le
	Jury de
	en date Au
	b) du certificat de ditrise promessionnelle délivré par
	c) d'une attestation de 25 amées de bous et loyaux services
	délivrée par
	d) Déclaration que le candidat a exercé confect au moins 20 ans des fonctions de notable à la satisfaction de l'autorité, déli-
	vrée per l'Administrateur de l'erritsire de :

- (N.P.- pour les litters a) à d) ci-dessus un soul de ces documents suffit. Il riest pas obligatoire de les produire tous les trois: si on m'en possède qu'un c'est suffisant).

JUSTIFICA TO T:

- b) d'habitudes prouvent un décir sibe re d'atteindre à un degré
 plus avanc en civilisation:

 . Le m'applique à developpen men communemen.

 . De mise par la participation aux cerelas d'étude

 l'alconnement oux revues d'intérêts généraux?

 le me manque pas à prendre part aux activides

 lociales (coopérative de) : Conseils à mes congenères

 dons le domaine morale d'intellectuelle de mes infants

 la formation morale d'intellectuelle de mes infants

 sales sublien le point de rue hygienique.

A. Rubindo. To Et. novembre 19.5.6.

(sirnature)

Mulgues

≠ h)	partie à remplir par l'Administrateur de Merritoire
	(biffer à l'encre les mentions inutiles)
	l°/ le requérant n'est mas (est) polygame
	o/ le requérant n'est pas (
*	est. (l'o'jet d'ume mesure de
	Eut. (
ייַ	elégation ou d'internement. Il bénéficie, debuis 5 ans au moins
d	e la levée de ces mesures.
	°/ il n'a pas (il a) encouru depuis 5 ars condamnation, emprison nement, è une ou plusiours peines des servitude pénale princi- pale atteignant 6 meis ou plus (joinére éventuellement nomen- clature des jucements avec le dispositif)
4'	of il n'a res (il a) encoure, denuis 5 res, condamnation, emprisonnement, à use que relection de servitude pénale principale attaignant 7 jours ou plus en application des dispositions suivantes de code pénal Ljvr. Il (énuméror éventuellement les dispositions comprises dans celles reprises à l'article 3 de l'ordonne se 21/258 du 12 juillet 1948) et joindre
	la nomenclature des jugaments vec de dispositif.
5°.	/ Si le candidat est ûgé de 16 uns et de moins de 21 ans. Indi- quer si:
	a) le chef de famille expreent sur l'éandidat les roits de la puissance paternelle est (plest pes) létenteur de la carte du mérite civique.
	b) le cardidat suit (ne suit ras), a suivi (n'a ras suivi) un cycle d'études lui garantissant la formation intellectuelle requise au 5° de l'article 3 de l'ordennance du 12 juillet 1948.
	c) le cardidat produit (ne produit pas) un certificat de bonne conduite délivré par le directeur de l'école.
	Le candidat sait (no sait pas) lire, écrire, calculer dans une des deux langues nationales, dans le langue indigène locale.
7°/	/ Toutes les déclarations effectuées per candidat ont été recon- nues exactes (ou bien: les déclarations qui antes du candidat- ont été reconnues in xactes):
	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *

AVIS ET COUSIDERATIONS DE L'ADMINISTE TEUR DE TERRITOIRE.
. Hvis his Town able.
7 conferme en tous pients les envides
Finis leveire per le demandeur for
Montieur & les drein Det co leur des to
filany. Tapenterai Ju Veretaina eer.
un rielle enfluerer autour de les
at in discutable on " event eit
20
1. Kejali 10 8/9/ 195.3.
L'Administrateur de Territoire - (nom). An
(signature)
Hannel.
Tracella V
Vu par la Counission du Ruanda de l'Urundi en séance
au 19
Votes favorables
Votes défavorables
Absention: Les membres quivants s'abstiennent pour le motif
ci-arrès:
A, le
La Ranportour désigné par la Commission-(nom)
(Simponers)

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

OBJET:

Carte du Mérite Civique

SENTALA Sylvère.-

Nº3998/A.I.

Nonsieur l'Administrateur de Territoire à Kigali.-

Kigali, le 7 septembre 1953 .-

nº2021 7/9/53.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, pour disposition, copie de la lettre N° 233/N. du 5-9-1953 de Monsieur le Médec in Lirecteur des Hôpitaux de Kigali.

Il m'intéresserait de savoir si vous avez reçu une demande d'octroi de la carte du mérite civique, émanant de Sentana Sylvère.-

Le Résident du Ruanda, (sé)DESSAINT.

Pour co pie certifiée conforme à la minute, Le Secrétaire de la Résidence, Ch.LEES,

7

(copie)

Nº233/N. -

A Monsieur le Résident du Ruanda Kigali .-

Lonsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'année passée l'Assistant Médical de Rulindo Sentama Sylvère avait sollicité l'octroi de la carte du mérite civique.

Sa demande avait été faite par voie hiérarchique. J'avais transmis la lettre à Monsieur l'Administrateur Territorial qui comme moi-même était d'accord sur les mérites de Sentama.-

Les formulaires d'usage avaient été également envoyés. Or, j'apprends que cette demande n'aurait même pas été présentée devant la Commission.

Cette année Sentama découragé n'a pas renouvelé sa demande.

Je me permets de la faire à sa place.

Je tiens à vous signaler que je connais Sentama depuis l'école. Cet assistant est un élément d'élite. Il suffit de voir son dispensaire et l'estime dont il jouit auprès de tous les indigènes. Sa consultation prénatale fournit chaque semaine plus de 10 accouchements à l'hôpital de Kigali ce qui fait 500 par année. -

L'année assée Sentema a repeint tout le dispensaire à ses frais. Il n'aurait même pas été remboursé. Il a commandé lui-même des quantités d'arbres fruitiers à Rubona. -

Sa maison est un modèle de propreté.

La conduite de cet auxiliaire est absolument irréprochable (renseignements des abbés de Aulindo). Son seul défait est d'être trop modeste.

Espérant que cette lettre sera prise en considération, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Résident, mes salutations très distinguées .-

> Le Médecin Directeur des Hôpitaux, (sé) Dr A.FALAISE.

RESIDENCE DU RUANDA TERRIFOIRE DE KIGALI

Nº 2622/A.I.15

OBJET: Demande Carte du Mérite Civique. Kigali, le 3 novembre 1952



Monsieur,

Me référant à votre lettre du 29/9/52, je vous signale que vous êtes tenu d'introduire votre demande sur des formulaires spéciaux en 3 exemplaires. Veuillez vous adresser à Monsieur le Comptable Territorial à Kigali, muni de la présente.

Recevez, Monsieur, mes civilités.

Pour 1'A.T.A.Chef de Territoire en route, L'Agent Territorial, G.DESMET,

Murla a.

Monsieur l'Assistant Médical

SYLVERE SENTAMA

à RULINDO.

n° 30/ N

Transmis à Monsieur l'Administrateur Territorial, Chef du Territoire de Kigali une requête de l'Assistant Médical SENTAMA Sylvère attaché au Dispensaire Rural de Rulindo.

me 3001

Le Médecin de Secteur Kigali Dr.A.FALAISE

一样,

DISPENSAIRE-RULINDO ObjetaDemande de la Carte du Mérite Civique.

Monsieur l'Administrateur,

Je prends respectueusement la liberté de solliciter de votre haute bienveillance l'octroi de la Carte du Mérite Civique.

Au service du GOUVERNM ENT depuis 1942, j'estime avoir donné entière satisfaction jusqu'à ce jour La cote "Très bon" qui m'a été attribuée plaide à ma faveur.

Espérant que vous réserverez bon accueil à ma requête, daignez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de mon profond respect.

L'Assistant Médical

SYLVERE SENTALA

A Monsieur l'Administrateur Chef de Territoire

à KIGALI

Sous couvert de Monsieur le Docteur FALAISE

Médecin Chef de Clinique

à KIGALI

and orworks.

ackonis- 12 titeme a coke Filit

the first and the



Monsieur le Résident,

Je m'adresse à votre Haute Autorité pour vous demander, respectueusement, de vouloir bien m'accorder le bénéfice de la Carte de Mérite Civique.

J'ai terminé avec succès le cycle d'études moyennes (quatre uns) et de Section Médicale (3 ans) au Groupe Scolaire d'Astrida - avec deux années de stage, - et suis au service du Gouvernement depuis 1942. En toute conscience, j'estime avoir travaillé avec tévouement, à l'entière satisfaction de mes Supérieurs. Sur le plan social, l'influence exercée sur l'entourage plaide en ma faveur, et ma vie en famille - marié et père de quatre enfants - présente toutes garanties.

Je vous remercie de la suite que vous voudrez bien réserver à ma requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Résident, l'expression de mes respectueux hommages.

SENTAMA Sylvère,

the Assume.

Infirmier de 2me classe .-

cieur le Résident du Ruanda

KIGALI...

convert de Monsieur le Médecin Directeur des Hopitaux à Kigalis convert de Monsieur l'Administrateur Chef du Territoire de Kigali